

L'an deux-mille-vingt-trois,
le seize mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme JANISSET
Mme VILLEVIEILLE
M. BLANCHARD

n° 20230516_D_087

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

Objet : Composition
du Conseil
Intercommunal de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Madame la Conseillère déléguée en charge du volet Prévention de la Délinquance rappelle que par les délibérations en date du 21 janvier 2003, 11 Mars 2003 et 6 mai 2003, le conseil communautaire a décidé la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et en a arrêté sa composition.

Il est proposé de remettre à jour l'instance CISPD et d'arrêter la composition suivante :

- Formation Plénière :

Les représentants institutionnels :

- Le Président de la Communauté de Communes Loire Semène, Président du CISPD, ou son représentant, le Vice-Président et la Conseillère Déléguée en charge du CISPD ou leurs représentants
- Le Préfet de Haute Loire ou son représentant,
- Le Sous- Préfet d'Yssingeaux, ou son représentant,
- Le Procureur de la République ou son représentant,
- Les Maires des Communes membres de l'EPCI, ou leur représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de Haute Loire, ou son représentant.

Les représentants des services de l'État désignés par le Préfet :

- Le Commandant de la Communauté de Brigades de Monistrol, ou son représentant,
- Les Gendarmeries de St Didier en Velay et Aurec sur Loire, ou leur représentant,
- Le Délégué du Préfet de Haute Loire, ou son représentant,
- L'Inspecteur d'Académie, ou son représentant,
- La Cheffe du pôle sécurité routière, ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant,
- Le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ou son représentant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :

- Le Président de la Mission locale d'Yssingeaux, ou son représentant,
- Le Président de l'association de Prévention spécialisée ANPAA, ou son représentant,
- La Présidente du CIDFF de Haute Loire, ou son représentant,
- Le Président de l'association ATR 43, ou son représentant,
- Le Président de l'association ASEA 43, ou son représentant,
- Le Président de l'OPAC 43, ou son représentant,
- Le gérant des Etablissements « Autocar Jacon », ou son représentant,
- Les Cheffes de Centre des casernes de Pompiers Velay Semène et Aurec sur Loire, ou leur représentant,
- Le Président de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire, ou son représentant,
- Le Président de la MJC d'Aurec sur Loire, ou son représentant.

- Formation restreinte :

La Cellule de veille est composée :

- Du Vice-Président Famille Jeunesse, Prévention de la CC Loire Semène,
- Du Conseiller délégué CISPD Loire Semène,
- De la Directrice des Services à la Population Loire Semène,
- De la Coordinatrice du CISPD Loire Semène,
- Du Chargé de mission du CISPD Loire Semène,
- Du Directeur de la MJC d'Aurec,
- Du Directeur de la Mission Locale d'Yssingeaux,
- Du Directeur de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire,
- Des Educateurs spécialisés /Responsable ASE Jeune Loire,
- Des Infirmières scolaires/Assistants sociaux,
- Des responsables d'EVS de St Just Malmont et Aurec sur Loire,
- Des Responsables de polices municipales ou rurales de la CCLS (ASVP AUREC),
- Des Principaux des collèges du Territoire Loire Semène, ou CPE,
- Du Directeur de l'OPAC 43,
- Du Directeur Général de l'association ASEA 43,
- De la Directrice et coordinatrice de projets du CIDFF de Haute-Loire,
- D'un conducteur des Etablissements « Autocar Jacon »,
- Du référent Haute Loire de l'association ADTEEP 43.

En fonction des besoins, les membres de la cellule de veille peuvent élargir consensuellement les réunions en y invitant des personnes ressources.

- Groupes de travail :

Les groupes de travail et d'échange d'informations du CISPD sont des instances réunissant des techniciens locaux sur des problématiques concrètes et de proximité portant sur un territoire de la commune ou de l'intercommunalité ou une thématique particulière.

Les groupes de travail sont composés de l'équipe d'animation du CISPD et d'acteurs de terrain exerçant sur le territoire de la CCLS. Les membres du groupe de travail peuvent décider d'inviter ou d'associer d'autres partenaires jugés utiles pour les travaux à mener.

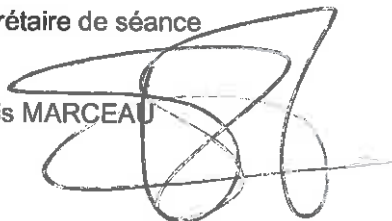
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'instance CISPD ainsi que sa composition présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET

